

Bruxelles, le 14 décembre 2020
(OR. en)

14021/20

Dossiers interinstitutionnels:
2018/0135(CNS)
2020/0135(CNS)

VOTE 69
INF 221
PUBLIC 86

NOTE

Objet:

- Résultat du vote
- Décision du Conseil relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom
- Adoption de l'acte législatif
- Résultat de la procédure écrite achevée le 14 décembre 2020

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus figure à l'annexe 1 de la présente note.

Document de référence:

ST 10046/20 + REV 1 (bg, cs, da, es, et, fr, lv, mt, nl, pl, pt, sl et sv)
+ REV 1 COR 1 (nl)
+ REV 2 (de)
+ REV 3 (el)
+ REV 6 (ro)

date d'adoption par le Coreper de la décision de recourir à la procédure écrite:
11 décembre 2020

Les déclarations et/ou explications de vote figurent à l'annexe 2 de la présente note.



General Secretariat of the Council

Institution: Council of the European Union
 Session:
 Configuration:
 Item: 2018/0135(CNS) and 2020/0135(CNS) (Document: 10046/20)
 Voting Rule: unanimity
 Subject: Council Decision on the system of own resources of the European Union and repealing Decision 2014/335/EU, Euratom

Vote	Members		
Yes	27		
No	0		
Abstain	0		
Not participating	0		
Total	27		

Sitting date: 14/12/2020

Final result



Member State	Weighting	Vote	Member State	Weighting	Vote
BELGIQUE/BELGIË	2,56		LIETUVA	0,62	
БЪЛГАРИЯ	1,56		LUXEMBOURG	0,14	
ČESKÁ REPUBLIKA	2,35		MAGYARORSZÁG	2,18	
DANMARK	1,30		MALTA	0,11	
DEUTSCHLAND	18,54		NEDERLAND	3,89	
EESTI	0,30		ÖSTERREICH	1,98	
ÉIRE/IRELAND	1,10		POLSKA	8,49	
ΕΛΛΑΔΑ	2,40		PORTUGAL	2,30	
ESPAÑA	10,49		ROMÂNIA	4,34	
FRANCE	14,98		SLOVENIJA	0,47	
HRVATSKA	0,91		SLOVENSKO	1,22	
ITALIA	13,65		SUOMI/FINLAND	1,23	
ΚΥΠΡΟΣ	0,20		SVERIGE	2,29	
LATVIJA	0,43				

* Abstentions do not prevent unanimity being reached

For information: <http://www.consilium.europa.eu/public-vote>

Déclaration des Pays-Bas

Les Pays-Bas estiment que les négociations sur le cadre financier pluriannuel, la décision relative aux ressources propres, le règlement relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union et le règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience s'inscrivent dans le cadre d'un même ensemble de mesures. Il est de la plus haute importance de respecter l'équilibre délicat dégagé dans les conclusions du Conseil européen qui s'est tenu du 17 au 21 juillet 2020 et de veiller à ce que les textes législatifs soient conformes à ces conclusions. Le règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience en étant toujours à la phase de trilogue, le résultat final n'est pas connu.

Les Pays-Bas se félicitent de l'accord intervenu sur la nouvelle décision (UE, Euratom) du Conseil relative au système des ressources propres de l'Union européenne. Dans l'esprit du principe de coopération loyale et en vue de permettre une introduction rapide des fonds destinés à faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19, les Pays-Bas voteront en faveur de la décision du Conseil, afin que les États membres puissent engager, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives, leurs procédures nationales requises pour l'entrée en vigueur de ladite décision.

Compte tenu de la nécessité d'évaluer l'ensemble complet susmentionné, notamment parce qu'il s'agit d'une obligation pour pouvoir obtenir l'approbation du parlement concernant la décision relative aux ressources propres, le gouvernement néerlandais ne soumettra ladite décision au parlement qu'une fois que les trilogues sur le règlement proposé établissant la facilité pour la reprise et la résilience auront abouti à un résultat satisfaisant en pleine conformité avec les conclusions du Conseil européen réuni du 17 au 21 juillet. Parallèlement, le gouvernement néerlandais finalise les travaux préparatoires nécessaires pour permettre le lancement de la procédure d'approbation parlementaire nationale, requise par la Constitution néerlandaise.

Déclaration de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie

L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie notent que les trilogues sur le règlement relatif au mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)¹ sont toujours en cours. Les colégislateurs ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur plusieurs questions politiques, qui ont été explicitement abordées dans les conclusions de la réunion extraordinaire du Conseil européen de juillet 2020 et qui demeurent une priorité absolue pour les États baltes. Parmi ces questions figurent celle de l'affectation, dans le cadre de l'enveloppe générale du volet "transports" du MIE, d'un montant de 1 384 millions d'euros en faveur de l'achèvement des grandes liaisons ferroviaires transfrontières manquantes entre les pays de la cohésion afin de contribuer au fonctionnement du marché unique. Conformément à l'accord intervenu, les règles de cofinancement du transfert du Fonds de cohésion au MIE s'appliquent.

L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie soulignent que le compromis sur le mécanisme pour l'interconnexion en Europe fait partie intégrante du paquet relatif au CFP. Il importe que les conclusions du Conseil européen de juillet 2020 sur le CFP 2021-2027 en ce qui concerne le mécanisme pour l'interconnexion en Europe soient pleinement respectées pour que puissent aboutir les processus de ratification et d'approbation de la décision relative aux ressources propres menés au sein des parlements nationaux des États baltes.

Rail Baltica est un projet phare de l'UE entièrement nouveau, qui crée un nouveau corridor ferroviaire traversant ces trois États membres, les reliant au réseau à écartement européen et comblant le déficit d'infrastructures. Les États baltes ne disposant à l'heure actuelle de liaisons ferroviaires à grande vitesse ni avec d'autres États membres de l'UE ni entre eux, Rail Baltica donnerait une impulsion économique remarquable à l'ensemble de la région et améliorerait la connectivité des transports entre les pays de la cohésion. Ce projet est essentiel à la réalisation du niveau d'ambition accru de l'UE en matière de climat, en encourageant le transfert modal depuis des infrastructures routières vers une voie ferrée électrifiée, contribuant ainsi à réduire sensiblement les émissions dues aux transports. Le budget alloué est fondamental pour l'achèvement en temps voulu de Rail Baltica, actuellement en phase active de développement en vue d'une mise en service d'ici à 2026.

Le Conseil européen a reconnu l'importance d'achever les grandes liaisons ferroviaires transfrontières manquantes, comme Rail Baltica, qui favorisent la cohésion économique, sociale et territoriale et permettent de lutter contre le changement climatique. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie invitent le Parlement européen à partager cette position et à soutenir la disposition relative à l'affectation en question dont est convenu le Conseil européen.

¹ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et abrogeant les règlements (UE) n° 1316/2013 et (UE) n° 283/2014; 2018/0228 (COD).